

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2009 à 19H30

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Maire ; Gérard MONTALON, Ludwig MONTAGNE, Noël GREVE, Christophe DIELEN, Raphaël SOTON, Adjoint ; Alain COURRAULT, Robert DEYGAS, Patricia FOUCAULT, Nadine GARNIER, Jacky GRIBET, François LECOMTE, Eric MARTIN, Fabienne MASSANO, Franck MORIOT, Christelle ORAND, Luc RODET, Christian ROUCHON.

Absents excusés : Madame Nadine DUMAIRE.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 01 septembre 2009.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE MISE A DISPOSITION DES «SALLE DES FETES» ET «SALLE DES ROCHES QUI DANSENT»

Monsieur Raphaël SOTON, Adjoint au Maire, expose qu'il devient impératif de fixer des règles précises d'occupation de la salle des fêtes et de la salle des Roches qui Dansent aux utilisateurs.

Il propose d'instaurer un règlement intérieur pour l'utilisation de ces salles. Egalement, il souhaite qu'un état des lieux (d'entrée et sortie) soit établi lors de chaque location. Ces états des lieux seraient effectués par un employé communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ensemble de ces propositions qui rentreront en application à compter du 01 janvier 2010.

DELIBERATION RAPPORTEE RELATIVE A LA MISE A L'ETUDE D'UN PROJET D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°45 du 09 juin 2009 relative à l'étude d'un projet d'urbanisation d'une zone de 21 303 m², classée NAa au P.O.S et située à proximité du centre village et fait part des observations de la Préfecture concernant l'instauration d'un sursis à statuer sur ce périmètre.

Monsieur le Maire propose de rapporter la délibération concernée et de définir un périmètre d'étude sur les parcelles cadastrées B 431, B 439, B 1031, B 1030, B 442, B 428, B 430, B 1486, B 434, B 466, B465, B 467 sans l'instauration d'un sursis à statuer sur ce périmètre.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de rapporter la délibération n°45 afin de prendre en considération les observations de la Préfecture concernant le sursis à statuer et décide la mise à l'étude d'un projet d'aménagement sur les parcelles ci-dessus désignées, délimitées par extrait cadastral.

CONVENTION DENEIGEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°17 du 25 février 2005 qui approuvait les conventions passées entre la Commune et Messieurs Noël GREVE et Jérôme MESONA, chargés de déneiger chacun un secteur de Saint-Barthélemy de Vals. Monsieur le Maire indique que Monsieur Noël GREVE n'assurera plus le déneigement de la Commune.

Après avoir consulté l'ensemble des agriculteurs de la Commune en Décembre 2008, Monsieur le Maire propose de confier cette mission à l'EARL de SAMBEY représentée par Monsieur Guy CHEVAL. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer une convention avec l'EARL de SAMBEY. Cette convention prendra effet le 01 novembre 2009.

ACHAT DES PARCELLES B1506, B1507, B1509 et B1515 APPARTENANT A LA SARL ROMANAT TP

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la liquidation judiciaire de la SARL ROMANAT TP. L'achat des terrains cadastrés B1506, B1507, B1509 et B1515 appartenant à cette société intéresse la Commune pour l'aménagement d'un point d'apport volontaire pour la collecte sélective et d'un arrêt de bus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de faire une proposition d'achat de 0,20 € le m² auprès du liquidateur judiciaire, Maître Nicolas GRANDJEAN par lettre recommandée pour les parcelles B1506, B1507, B1509 et B1515 et mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire et pour mener à bien cette délibération.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Lors de cette séance, Les points suivants ont été abordés :

- Le projet « école numérique rurale » : Monsieur Christophe DIELEN, Adjoint chargé de l'éducation rappelle le projet « école numérique rurale » lancé par la municipalité. Devant le refus de l'équipe enseignante, l'ensemble des élus regrettent que ce projet n'ait pu voir le jour et que les élèves n'aient pu profiter d'un nouvel équipement informatique, comme c'est le cas à l'école de Saint-Uze.
- Le courrier de la Chambre d'Agriculture de la Drôme concernant le démarchage de plus en plus fréquente des agriculteurs drômois par des entreprises porteuses de projets photovoltaïques.
- Le compte rendu de la commission d'attribution ORC (opération rurale collective) du 15 septembre 2009 et les projets d'installation sur les zones artisanales « Les Bernardes » et « La Brassière » régies par la Communauté de Communes « Les Deux Rives ».
- L'inauguration du centre de valorisation des déchets ménagers résiduels de Saint Barthélemy de Vals organisée par le SYTRAD.
- La volonté des élus de communiquer sur l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (courrier aux habitants, St Barth'infos...)

Egalement, lors de cette séance, le point est fait sur les dossiers et travaux en cours :

- Le démarrage des travaux d'assainissement du Hameau de Villeneuve et du quartier « Les Couettes » avec mise en place d'une déviation et reprise du réseau d'eau potable par le Syndicat des Eaux de la Valloire.
- Les demandes de devis pour les travaux d'assainissement concernant le village
- La réflexion menée sur l'évolution du commerce local et plus globalement sur le village futur en partenariat avec le CAUE.
- Les nouvelles modalités de calcul de la subvention DGE attribuée pour les dégâts d'orages de Septembre 2009.
- L'avancée du projet de commerce de Mmes Arphand et Gery. Monsieur Ludwig MONTAGNE, Adjoint chargé de l'économie locale s'engage à leur donner réponse pour le 15 octobre 2009 concernant les modalités de location du local communal pour leur permettre d'établir un prévisionnel.
- Le parquet de la salle de motricité et le cloisonnement des toilettes de la maternelle.
- L'éventuelle mise en place de 2 services au restaurant scolaire.
- La sécurisation des accès autour des écoles.
- La préparation du repas des seniors.
- La distribution de la Banque Alimentaire à la salle des Roches qui Dansent et non plus à la salle des fêtes.
- Une formation RSA prévue pour les élus.
- La mise à disposition du hall de la salle des fêtes à l'association « Paroles de Saint Vallier »
- L'organisation du salon des artistes amateurs.
- Le retard de l'entreprise Chambart pour la réalisation de l'émulsion sur les chemins communaux..
- Le coût du SPANC pour 2010.

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil aura lieu le 10 novembre 2009.

La liste des fêtes et manifestations du mois d'Octobre 2009 est remise aux membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Pierre MONTAGNE